



Province du Nouveau-Brunswick

Révision des marges bénéficiaires maximales, des coûts de livraison et des frais de service complet pour le carburant et les autres produits pétroliers

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») tiendra une audience publique, en vertu de l'article 14(1) de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* (L.N.-B., c. P-8.05), pour étudier les questions suivantes :

1. Les marges bénéficiaires maximales pour les grossistes des produits pétroliers
2. Les marges bénéficiaires maximales pour les détaillants des produits pétroliers
3. Les plafonds des coûts de livraison exigés par les grossistes des produits pétroliers
4. Les plafonds des frais de service complet exigés par les détaillants des produits pétroliers

La Commission a retenu les services d'un consultant indépendant pour mener une étude sur les marges bénéficiaires maximales, les coûts de livraison et les frais de service complet et d'en faire rapport à la Commission.

Une audience publique débutera à 9 h 30 le lundi 6 octobre 2008, à l'hôtel Delta Fredericton, situé au 225, chemin Woodstock, à Fredericton (Nouveau-Brunswick).

Le public peut participer à l'audience de deux façons :

- (a) En s'inscrivant auprès de la Commission d'ici le 28 juillet 2008. Les participants doivent indiquer la langue utilisée lors de l'audience, le nom des représentants autorisés ainsi que leur adresse postale, leur adresse courriel et leur numéro de téléphone. Les parties inscrites pourront soumettre leurs questions par écrit au consultant et elles seront en mesure de déposer leur propre preuve. Ce faisant, elles devront répondre à des questions écrites et comparaître lors de l'audience publique pour répondre en personne à certaines questions. Un calendrier détaillé de ce processus sera annoncé après la date limite des inscriptions.

Ou ;

- (b) En présentant un mémoire à la Commission d'ici le 29 septembre 2008.

Toute correspondance devrait être acheminée à la Commission à l'adresse suivante :

Lorraine R. Légère
Secrétaire

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
15, Market Square, bureau 1400
C. P. 5001

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4Y9

Téléphone : (506) 658-2504

Télécopieur : (506) 643-7300

Courriel : lrlegere@nbeub.ca et general@nbeub.ca

Site Web : www.nbeub.ca